

Le jeudi 02 février 2017 à 20h00, réunion du Conseil Municipal suivant convocation du 26 janvier 2017 remise ou envoyée aux conseillers municipaux et affichée ce même jour en mairie.

Ordre du jour :

- Compte rendu de la réunion du 20 décembre 2016
- Restauration des charpentes et toiture de l'église – Phase diagnostic
- Mise en place d'un piège à eau devant devant la salle Lancelot
- Ecole maternelle Diwan de Fougères – Demande de participation aux frais de fonctionnement
- FGDON 35 – Renouvellement de la convention multi-services
- Renouvellement du contrat emploi d'avenir
- Syndicat mixte du schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Pays de Fougères – Proposition de conseillers municipaux pour être délégués
- Questions diverses

Etaient présents : M. DESHAYES, M. PERRIER, Mme GELOIN, M. TRAVERS, Mme MARTIN, MM. GILBERT, BRYON, LALOE, TALIGOT, CARRE, Mme PEU, M. BARON et Mme JEHAN

Absents :
- Florence GELOIN ayant donné pouvoir à Jean-Paul PERRIER
- Yvan ROGER ayant donné pouvoir à Jean-Pierre DESHAYES

Secrétaire de séance : Mme MARTIN a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 20 décembre 2016, après lecture, est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

RESTAURATION DES CHARPENTES ET TOITURES DE L'EGLISE – PHASE DIAGNOSTIC

L'architecte du patrimoine Louis Pacault a restitué les documents suivants de la phase diagnostic :

1 - Un rapport de l'étude diagnostic :

Plusieurs désordres sont décrits au niveau des 5 charpentes ce qui nécessite des travaux de restauration et de restitution complétés par des travaux de mise en accessibilité et de sécurisation.

La couverture actuelle posée au crochet sera refaite intégralement et remplacée par une couverture posée au clou.

Le projet prévoit également l'implantation d'un paratonnerre sur le clocher et quelques travaux de maçonnerie et d'électricité.

2 - L'estimatif au stade du diagnostic est de 210 976,11 € H.T.

3 - Des plans de l'état actuel et de l'état futur

L'enveloppe prévisionnelle des travaux passe de 90 000 à 210 976,11 € H.T. Cette augmentation de l'enveloppe prévisionnelle des travaux fait passer le taux de rémunération du maître d'œuvre à 9,60 % à la place de 10%. Un avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre d'un montant supplémentaire de 11 253,71 € H.T. est proposé afin de tenir compte de ces modifications. Il porte ainsi les honoraires de maîtrise d'œuvre de 9 000 € H.T. à 20 253,71 € H.T.

A ce stade, le projet de plan de financement proposé pour l'étude est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Etude maîtrise d'œuvre	20 253,71 € H.T.	DRAC (50 %)	10 126,85 €
		Région Bretagne (maximum 30%)	6 076,11 €
		Autofinancement	4 050,75 €

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de valider la phase diagnostic et l'enveloppe prévisionnelle de 210 976,11 € H.T
- d'accepter l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre et d'autoriser M. le Maire à le signer
- d'accepter le plan de financement ci-dessus
- de solliciter la subvention de la DRAC et les autres financements possibles et d'autoriser M. le Maire à en faire les demandes.

MISE EN PLACE D'UN PIEGE A EAU DEVANT LA SALLE LANCELOT

Par crainte de débordement en cas de fortes pluies, M. le Maire a sollicité deux devis pour la mise en place d'un piège à eau devant la salle Lancelot :

- Lemée TP : 795 € H.T.
- SVFN : 425 € H.T.

Quelques renseignements complémentaires sont nécessaires, cependant le conseil municipal est d'accord sur le principe et autorise M. le Maire à signer le devis du SVFN.

ECOLE MATERNELLE DIWAN DE FOUGERES – DEMANDE DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Comme l'année passée, l'école Diwan sollicite les communes de résidence des élèves pour participer aux charges de fonctionnement pour la scolarisation des enfants. Un élève de La Selle en Luitré est inscrit à l'école Diwan pour l'année scolaire 2016/2017.

Le coût de référence à prendre en compte est le coût pour un élève en maternelle dans les écoles publiques de Fougères à savoir 960,05 €.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte de verser ce montant par élève domicilié à La Selle en Luitré pour l'année scolaire 2016/2017.

FGDON 35 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION MULTI-SERVICES

La convention qui lie la FGDON à la commune est arrivée à terme au 31 décembre 2016. La nouvelle convention est proposée pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2017, sauf dénonciation, pour une participation financière de 110 € par an. Elle comprend divers services accessibles tels que la lutte contre les frelons asiatiques, les ragondins et rats musqués, contre les chenilles urticantes, l'accès à des sessions de formation, à des conseils techniques et réglementaires, le prêt de matériel de piégeage...

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la convention selon les conditions mentionnées ci-dessus et autorise M. le Maire à la signer.

RENOUELEMENT DU CONTRAT EMPLOI D'AVENIR

Par délibération n°87/2014 du 07/10/2014, le conseil municipal a créé un poste dans le cadre du recrutement d'un emploi d'avenir.

Depuis le 1^{er} avril 2015, Gaëtan Isambard occupe le poste d'agent d'entretien des espaces verts dans le cadre d'un contrat emploi d'avenir conclu pour 1 an puis renouvelé à compter du 1^{er} avril 2016 pour un an également. M. le Maire informe que l'aide de l'Etat va se poursuivre. Il propose de renouveler le contrat pour 1 an à compter du 1^{er} avril 2017.

A l'unanimité, le conseil municipal valide cette proposition. Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) DU PAYS DE FOUGERES – PROPOSITION DE CONSEILLERS MUNICIPAUX POUR ETRE DELEGUES

M. le Maire indique au conseil municipal qu'il convient de proposer à Fougères Agglomération des conseillers municipaux pour être délégués titulaires (2) et délégués suppléants (2) au comité syndical du syndicat mixte du SCOT du Pays de Fougères (syndicat mixte chargé de l'élaboration, du suivi et de la révision du SCOT, document qui prévoit les grandes orientations d'aménagement à l'échelle du Pays de Fougères). C'est ensuite Fougères Agglomération qui désignera des représentants au sein au comité syndical du syndicat mixte du SCOT du Pays de Fougères.

M. le Maire propose de désigner les conseillers suivants :

- délégués titulaires :
 - Jean-Pierre Deshayes
 - Pierrick Baron
- délégués suppléants :
 - Guillaume Laloe
 - Franck Bryon

A l'unanimité, ces conseillers sont désignés pour être proposés à Fougères Agglomération pour être délégués au comité syndical du syndicat mixte du SCOT.

QUESTIONS DIVERSES

VIDEOPROJECTEURS SALLES BROCELIANDE ET LANCELOT

M. le Maire présente aux élus un devis d'Engie Inéo d'un montant de 4 957,24 € H.T. comprenant :

- Le remplacement dans la salle Brocéliande du vidéoprojecteur actuel par un vidéoprojecteur WIFI (fourniture et installation)
- La reprise du vidéoprojecteur de la salle Brocéliande et son installation et raccordement dans la salle Lancelot avec la fourniture et pose d'un écran.

Après discussion, le conseil municipal décide qu'il serait opportun d'attendre la réfection de la salle Lancelot (acoustique, murs...) pour l'équiper d'un vidéoprojecteur et écran. De plus, il faudra prévoir un meuble de rangement pour le vidéoprojecteur et le matériel audio existant.

PROBLEME DE TENSION – INSTALLATIONS ELECTRIQUES BATIMENTS MULTIFONCTIONS

Les différentes pannes successives intervenues au niveau des installations électriques de chauffage des bâtiments multifonctions laissent supposer des problèmes de variation de tension.

L'entreprise Missenard chargée de la maintenance a conseillé à la commune d'installer un onduleur dans le TGBT pour protéger les armoires électriques. Au préalable, une demande technique pour « analyse ponctuelle des variations lentes de tension » a été sollicitée auprès d'Enedis par le biais de Direct Energie, le fournisseur d'électricité. Le coût de l'intervention est de 426,86 € TTC et sera pris en charge par Enedis si l'analyse montre que les variations dépassent les valeurs réglementaires.

PROJET ADMR MELUSINE

M. le Maire rappelle aux élus que la mairie de Fleurigné envisageait de solliciter les communes de Fougères Communauté pour une éventuelle participation sur un projet d'installation de bureaux et salle polyvalente pour l'ADMR Mélusine dans l'ancien presbytère de Fleurigné.

Par courrier en date du 23 janvier dernier, Mme le Maire de Fleurigné informe les communes que les coûts de travaux moins élevés que prévus ainsi que les subventions obtenues permettent aux communes de ne pas être sollicitées financièrement.

RECHERCHE DE MINES DIT « DOMPIERRE »

M. le Préfet, par courrier du 21 décembre 2016, a informé les communes concernées que la société Variscan Mines d'Orléans a retiré sa demande d'octroi d'un permis exclusif de recherches de mines sous le nom de « permis Dompierre » situé sur 17 communes d'Ille-et-Vilaine dont la Selle en Luitré.

« En effet, la société Variscan mines a atteint ses objectifs en terme de droits de recherches et ne souhaite plus élargir sa prospection à d'autres secteurs. »

ACQUISITION LICENCE IV LE SELECT

La commune n'est pas intéressée par l'acquisition d'une nouvelle licence IV.

AMENAGEMENT DE LA RN 12 – DEVIATION DE BEAUCE

La concertation publique a débuté le 30 janvier 2017 et se terminera le 3 mars 2017. Une réunion publique a eu lieu à Fleurigné le 31 janvier et une autre sera organisée à La Selle en Luitré le 28 février.

CARREFOUR LA BUFFETIERE – RAMASSAGE SCOLAIRE

Concernant le problème de manque de sécurité pour les élèves prenant le car scolaire à La Buffetière, plusieurs propositions sont faites mais elles nécessitent au préalable l'accord du Département concernant la RD 22 puis de Fougères Agglomération pour l'emplacement d'un arrêt scolaire. Des contacts vont être pris.

AMENAGEMENT VOIE VERTE FOUGERES-VITRE

Les travaux vont débuter le 6 février 2017 à l'Aumallerie.

COMMISSION VOIRIE

Elle va se réunir prochainement pour étudier la numérotation des maisons en campagne suivant l'étude réalisée par la Poste et revoir la signalisation dans le bourg.